

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2017

### **1- PUP la Maréchallerie - Avancement du dossier :**

Monsieur le Maire, accompagné de M. GERARD du cabinet SEGUR a reçu le 20 juin 2017, les représentants des réseaux concernés par ce projet : le SIAEBP, ENEDIS et la communauté d'agglomération. Le but de la réunion était de faire se rencontrer les différents acteurs afin d'harmoniser l'ensemble des travaux futurs.

Concernant l'emprise communale pour la voirie, les divisions parcellaires sont à la numérotation au cadastre. Dès réception, nous pourrons prendre rendez-vous chez le notaire.

Il faudrait prévoir un terrain pour la mise en place d'une bâche incendie d'une capacité de 240m<sup>2</sup>.

### **2- Marché des voies communales de la Source et de Cavigny- Finition des travaux :**

Monsieur le Maire a commandé la signalisation verticale en remplacement et/ou complément de l'actuelle, obsolète et illisible.

En ce qui concerne la peinture horizontale, celle-ci sera réalisée courant septembre, un passage piéton sera à prévoir route de Brécey.

### **3- Programme de voirie 2017 - présentation de la réflexion de la Commission des travaux :**

Des travaux seront réalisés à hauteur de 29 147.16€ TTC, sur les chemins suivants : Maudon, la Grande Mazurie, les Pigannières, les Martellières et la remise en état de trottoirs le long de la RD7.

### **4- Voie douce - lancement et signature du marché :**

Le marché a été reçu ce mercredi 5 juillet 2017. La date de début des travaux est prévue le 21 août 2017 au 21 septembre 2017.

Suite à la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 N° 15/2014, relative à la délégation donnée au Maire par le Conseil municipal, de préparation, passation et règlement des marchés à procédure adaptée, il est rendu compte, conformément aux

dispositions de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, des décisions prises par le Maire dans le cadre de cette délégation.

La maîtrise d'œuvre de ce marché a été confiée à la Direction des Routes Départementales. Aussi un dossier de consultation des entreprises va être envoyé à plusieurs entreprises et une publicité sera affichée en mairie et sur le site internet de la commune.

A l'issue de la remise des prix, la commission d'appel d'offres examinera les propositions.

En accord avec Yves KERBAUL, monsieur le Maire souhaiterait un passage des commissions des deux communes toutes les semaines.

## **5- Affaires diverses :**

### **= Le Fonds de solidarité Logement (FSL) 2017**

Renouvellement de la commune au Fonds de solidarité pour le logement 2017. Il est demandé la somme de 0.60€ par habitant (620 hts), soit 372€.

Après un bref résumé du bilan 2016 de ce fonds, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2017 la participation de la commune au FSL.

## **DELIBERATION**

Suite au vote à l'unanimité, Il sera donc versé à cet organisme, comme demandé, une participation de 0.60€ par habitant, soit 372€.

*Fin de séance à 23h40*

*Prochain Conseil municipal le 7 septembre 2017*